

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU LOIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAÎNOU**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur PÉPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 23 septembre 2026

Etaient présents

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier,
BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denyse, CLÉMENT Sylvie,
FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE
Christelle, JOUSSET Laëtitia, BLEE Cédric, GROENINCK Laurence, GREZANLE
Aurélië, SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick,
GALLIER François, GALLO Maxime, MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy.

Absents représentés

Isabelle RENIMEL a donné pouvoir à Olivier AMPE.

Sylvie CLÉMENT a donné pouvoir à Aymeric PÉPION

Absents

Secrétaire de séance : Jacqueline FOUCAULT

Délibération n° 2026/81 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 311-1, L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des emplois de la collectivité ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bon fonctionnement et la réactivité des services techniques sont essentiels à la réalisation des projets de la collectivité et à la maintenance de son patrimoine.

Face à la charge administrative et opérationnelle croissante qui pèse sur la direction de ce service, il apparaît aujourd'hui indispensable de seconder la responsable des services techniques dans ses fonctions quotidiennes de management, de planification et de suivi des chantiers.

De plus, afin d'assurer une continuité de service publique optimale, notamment en cas d'absence de la responsable ou lors des périodes de forte activité, la création d'un poste d'adjoint permettra de garantir une permanence de l'encadrement, une fluidité dans la prise de décision et une coordination sans rupture des équipes de terrain.

Il est donc proposé à l'assemblée la création d'un poste de responsable des services techniques adjoint.



Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

- Création d'un poste de responsable adjoint des services techniques, à compter du 15 septembre 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces modifications et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER les modifications du tableau des effectifs nécessaires à la création d'un emploi de responsable adjoint des services techniques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

DÉCIDE

D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs nécessaires à la création d'un emploi de responsable adjoint des services techniques.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Le 28 septembre 2026.

Le Maire,

Aymeric PÉPION

La secrétaire de séance,

Jacqueline FOUCAULT

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux Services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>